

Pointage des présences

Le pointage des présences

<https://www.youtube.com/embed/y5tFLj9VFHs>

En lien avec la fonctionnalité de prévision des présences, il est à présent possible de réaliser le pointage des présences des usagers.

Pour cela quelques prérequis devront être respectés :

- Un planning prévisionnel de présence devra être saisi dans la fonctionnalité “prévision des présences”
- Les usagers devront être affecté à au moins un mode de regroupement (activité fitness par exemple)
- Les droits en lien avec la fonctionnalité devront être gérés

L’objectif de cette fonctionnalité est de vérifier au jour le jour la véracité du planning prévisionnel des présences en confirmant ou non la présence effective des personnes accompagnées.

Deux niveaux de droits sont disponibles avec cette fonctionnalité :

- La vérification quotidienne de la présence et ou absence
- La validation d’un événement non prévu

En effet plusieurs types d’événements pourront être signifiés dans le tableau de pointage des présences et certains pourront nécessiter une vérification de la part d’une personne habilitée.

Voici les différents types d’événements pouvant être traités via la fonctionnalité de pointage des présences

- Confirmer une présence prévue,
- Signaler un retard (le retard est considéré comme une présence), (uniquement présent pour le modèle d’éducation spécialisé),
- Confirmer une absence prévue,

Ces trois premiers événements étant considérés comme “normaux”, aucune validation complémentaire n’est demandée.

- Signaler une absence non prévue
- Signaler un retour d’absence avant la date prévue initialement
- Signaler une présence non prévue

Ces trois actions nécessitent la validation d’une tierce personne pour, par exemple, appeler les familles et intervenir sur le module des absences.

Revision #1

Created 18 January 2024 14:51:33 by Adeline CASSEGRAIN

Updated 11 April 2024 08:03:13 by Adeline CASSEGRAIN